



RÈGLEMENT

1. Organisateur

L'organisateur du Trophée de la Tour de Moron (TTM) et de la Corrida des écoliers est le Groupe sportif Malleray-Bévilard (GSMB). Le GSMB dispose d'un site Internet : www.gsmb.ch.

2. Responsabilité

La participation au TTM, respectivement à la Corrida des écoliers, se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

3. Trophée jurassien (TJ) et Jura-Top-Tour (JTT)

Depuis 2014, le TTM est à l'agenda du Trophée jurassien et depuis 2015 à celui du Jura-Top-Tour.

Voir à cet effet les sites Internet : www.letropheejurassien.ch respectivement www.juratoptour.ch.

4. Participation / Inscription

Les coureurs (-euses) abonné(e)s au Trophée jurassien (TJ) ou/et au Jura-Top-Tour (JTT) sont d'office inscrit(e)s au TTM.

Les autres coureurs (-euses) peuvent s'inscrire en ligne via www.gsmb.ch.

L'inscription est aussi possible sur place le jour de la course moyennant une majoration de prix de Fr.5.- pour le TTM et de Fr. 2.- pour la Corrida des écoliers.

L'âge minimum pour participer au TTM est de 16 ans. Exception est faite pour les enfants qui, accompagnés d'un adulte, s'inscrivent dans la catégorie Nordic Walking. La finance d'inscription est cependant la même que celle des adultes.

5. Chronométrage

Le GSMB confie le chronométrage à MSO (Delémont, www.mso.swiss).

Les puces de chronométrage sont collées à l'arrière des dossards. Il n'y a pas besoin de retourner ces puces à la fin de la course.

6. Prix souvenir et prix spéciaux

Chaque participant reçoit un prix souvenir.

De plus, des prix spéciaux récompenseront :

- le premier homme scratch ;
- la première femme scratch ;
- les x-premiers de chaque catégorie.

Les prix sont à retirer sur place lors de la proclamation des résultats. Ils ne seront pas envoyés.

7. Remboursement

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation au TTM ou à la Corrida des écoliers.

8. Droit d'image

Chaque concurrent(e) renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci.

9. Dopage

Le GSMB prône le fair-play et un sport propre, donc la lutte antidopage. Le fait de s'inscrire à la course implique qu'on accepte de se soumettre à un contrôle.

10. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

Malleray, juin 2022, le comité d'organisation du TTM/Corrida, GSMB